



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14-07-2026 /

Dossier complet le : 15-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020884/KK P

1 Intitulé du projet

MODERNISATION ET AUGMENTATION DE PRODUCTION D'UNE PISCICULTURE
AUTORISEE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT SUR LA COMMUNE D'ASNIERES

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL PISCICULTURE DE LA CALONNE

Raison sociale

E

N° SIRET

98275813800019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Rivallan

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à régulariser une pisciculture autorisée au titre des ICPE pour une augmentation de production et la réalisation en 2007 d'un bâtiment de stockage de matériel et d'aliment. Les améliorations apportées aux techniques d'élevage de truite d'eau douce en France (alimentation, suivi sanitaire, gestion de lots ...) et la modernisation de l'outil de production avec un système d'oxygénation de l'eau via l'injection d'oxygène liquide, ont permis de développer la productivité de la pisciculture qui atteint 180 t par an depuis 2020. La pisciculture est ancienne, elle a été créée en 1965. L'arrêté du 26 novembre 1987, autorise la pisciculture au titre des ICPE à détenir 28T maximum de stock instantané. En 1987, Monsieur Pascal Mouquet reprend l'exploitation de la pisciculture. Avec une production actuelle qui atteint déjà 180 t par an, les normes de rejets fixées par l'arrêté préfectoral et l'arrêté du 1er avril 2008 fixant les règles techniques applicables aux piscicultures d'eau douces sont respectées. Les rejets sont compatibles avec les objectifs de bon état écologique du cours d'eau récepteur, les recommandations du SDAGE et la vocation piscicole du milieu de pisciculture. Le projet est suivi dans le cadre du Plan de Progrès pour la Pisciculture par la DREAL, la DDDP, la DDTM

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise la régularisation de la situation de la pisciculture au titre des ICPE pour autoriser la pisciculture de fonctionner à sa pleine capacité. Aujourd'hui la pisciculture est autorisée à détenir 28 t maximum de stock instantané de poissons (arrêté préfectoral du 26 novembre 1987), le projet d'autorisation prévoit de régulariser la production actuelle qui atteint 180 t par an. Pour ce faire, le projet consiste à régulariser l'augmentation de production et une annexe de production créée en 2007 qui est un bâtiment de stockage de matériels et aliments. Le stockage de l'oxygène liquide, annexe technique qui permet d'augmenter la production par injection d'oxygène dissous dans les bassins a déjà été déclaré le 4 mars 2004 (Annexe B, Plan général des installations 1/500e). Les étangs des parcours de pêche commerciale à vocation touristique ont été déclarés en 2006.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet ne prévoit pas de nouveaux travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation le projet ne prévoit aucune autre modification. Les techniques d'élevage actuelles et les moyens mis en oeuvre ont permis d'augmenter progressivement la production qui atteint 180 t par an. Bien que la pisciculture produise d'avantage, le débit dérivé n'a pas été augmenté, le débit réservé a été maintenu et les rejets dans la rivière sont conformes à l'arrêté du 1er avril 2008 fixant les règles techniques applicables aux piscicultures d'eau douces et au maintien du bon état écologique de la Calonne. Dans sa phase d'exploitation la pisciculture continuera les suivis afin de garantir que les niveaux de rejets en rivière sont conformes à la réglementation (cf Annexe A partie 3). Dans sa phase de démantèlement, le bâtiment de stockage à régulariser sera vidé du matériel et du stock d'aliment et ferme

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation ICPE du 24/11/1987 (rubrique ICPE n°2130). Déclaration ICPE pour le stockage d'oxygène du 04/03/2004 (rubrique ICPE n°4725 - 2). Déclaration des étangs de pêche commerciale à vocation touristique au titre de la Loi sur l'Eau du 31 mai 2006,

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Projet de production de poissons d'élevage - Projet de régularisation du bâtiment d'exploitation	(180, Tonnes) (263, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 23 Voie : Route de Saint Jean

Lieu-dit :

Localité : 23 Route de Saint Jean 27260 Asnieres

Code postal : 27260 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 49°21'74"E Lat. : 04°01'79"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

DELIBERATION PORTANT PRESCRIPTION DU PLUI en date du 2 mai 2023 Communauté de communes Lieuvin pays d'Auge.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La pisciculture de la Calonne est autorisée au titre des ICPE par l'arrêté du 26 novembre 1987 à détenir 28T de truites maximum de stock instantané. - Une étude d'impact a été réalisée lors de l'autorisation de 1987, - Une déclaration complémentaire a été déposée en 2004 pour le stockage de l'oxygène, - Une déclaration a aussi été déposée en 2005 pour la création des étangs de pêche au titre de la Loi sur l'Eau. Les principales modifications du Projet portent sur la régularisation de l'augmentation de production pour la porter à 180 t par an et la régularisation de la création d'un bâtiment d'exploitation créé en 2007.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Dans une ZNIEFF de type 2 N° 230009183 «La Haute Vallée de la Calonne », A 300 mètres au sud d'une ZNIEFF de type 1 N° 230030450 « Saint-Jean, Le château d'Asnières»
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zones a dominante humide (SDAGE 2022-2027 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie). Depuis sa creation en 1965, les terrains de la pisciculture ont ete remanies, la zone constituee de bassins d'exploitation ne peut plus etre consideree comme une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La pisciculture est située dans une zone Natura 2000 : « Le Haut Bassin de la Calonne ». Directive Habitats n° FR2302009.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La pisciculture ne prélève pas d'eau dans la Calonne, elle dérive une partie du débit de la Calonne à l'aide de prises d'eau pour l'alimentation des bassins de production qui après circulation est rejetée intégralement dans la Calonne (cf Annexe C, Plan de l'ensemble des ouvrages et du système hydraulique). Le projet ne modifie pas la quantité d'eau dérivée par la pisciculture. Il n'existe pas de forage pour alimenter la pisciculture.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'engendre pas de consommation d'eau de rivière ; celle-ci étant dérivée puis restituée. Le projet n'est pas situé dans un périmètre d'alimentation en eau potable. Les sanitaires sont munis d'un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les dérivations permettant d'alimenter la pisciculture existent déjà et le projet ne prévoit pas d'augmentation du débit dérivé ni de modification du débit réservé. Une passe à poissons prévue par l'arrêté préfectoral de 1987 a été mise en place en 2002 permettant de restaurer la continuité écologique au droit du site. (cf Annexe A partie 3). Les habitats et la biodiversité existants ne seront ni perturbés ni dégradés ou détruits dans le cadre de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site est intégré dans le vaste ensemble du Haut bassin de la Calonne de 775 ha occupé par des terrains aux pratiques agricoles extensives (prairies et forêts). Le projet ne prévoit pas de modification de l'occupation du sol comme des plantations en milieux ouverts ni de travaux d'extension. Le bâtiment d'exploitation créé en 2007 à proximité des bassins a été installé sur une zone déjà réservée au stockage de matériel. L'étude des
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Stockage de matières dangereuses : oxygène et hydrocarbures, - 1 silos d'oxygène : risque d'explosion (risque extrêmement peu probable, jamais rencontré en pisciculture). Mesures prises : extincteurs, clôture, aire étanche, à distance des sources de danger. - Cuve d'hydrocarbure du groupe électrogène : risque de pollution de l'eau et risque incendie des véhicules de livraison (risque improbable). Mesures prises : bacs de
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La pisciculture est le long de la Calonne, elle est susceptible de se faire inonder en cas de débordement de la rivière comme toute activité ou habitation de long d'une rivière. Toutefois les bassins sont surélevés par rapport à la rivière et n'ont jamais été inondés depuis leur création en 1965. Les produits dangereux ont été surélevés (oxygène, fuel) et les produits dangereux
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'homme est nullement impacté par cette activité. La pisciculture utilise une ressource naturelle qui est principalement l'eau de la rivière en amont. Cette
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Afin de ne pas créer de risques sanitaires en aval, la pisciculture a mis en place des mesures de suivi sanitaire, de règles d'hygiène et de protocole de désinfection pour la protection des milieux aquatiques

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'augmentation de la production a entraine une augmentation des trafics de camions notamment au niveau des livraisons. On identifie : un trafic modere de camions pour le transport des poissons et un transport temporaire pour les livraisons d'aliments ou oxygene. L'impact est tres limite en raison du respect des horaires de jour et l'eloignement des habitations vis a vis des zones de manoeuvr
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Hormis le trafic de camions, il existe tres peu de sources sonores dans la pisciculture. L'injection insonore d'oxygene liquide dans les bassins a permis de reduire tres significativement le bruit issus des aerateurs
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune nuisance sonore supplementaire. Les nuisances sonores restent tres exceptionnelles, c'est le cas des alarmes (telephonie), du groupe electrogene (en cas de panne electrique) ou des
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'activite piscicole n'est pas caracterisee par les mauvaises odeurs. Les mesures d'hygiene et de conduite d'elevage permettent de reduire le risque de « mauvaises odeurs » grace notamment a l'enlèvement quotidien des
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejets occasionnels issus du nettoyage et de la desinfection de l'ecloserie et des bassins. Les produits utilises a faible concentration sont autorises pour le rejet en milieu naturel. Un Kit anti-pollution (huile, carburant
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	La Calonne.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	La pisciculture rejette une eau de rivière enrichies par les effluents d'élevage solides et dissous dans la Calonne. L'impact sur le milieu receveur est rigoureusement contrôlé par le biais d'autocontrôles réalisés par l'exploitant, par le syndicat des pisciculteurs et un laboratoire agréé COFRAC. L'usage de produits de nettoyage et de désinfection est ponctuel et se fait sous contrôle vétérinaire. Malgré l'augmentation de la
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	- Déchets non dangereux : produits de dégrillage des prises d'eau, emballage de produits non toxiques, - Déchets dangereux : emballage de produits de désinfection. Les cadavres de poissons sont des sous-produits de l'élevage qui répondent à une réglementation spécifique différente de celle des déchets. Tous ces produits sont ramassés et évacués vers les filières d'élimination adaptées et agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site d'exploitation existe depuis plus de 50 ans, il est cerné par des écrans végétaux déjà développés qui le rendent peu visible depuis les habitations. Le silo à oxygène ainsi que le bâtiment d'exploitation créé en 2007 sont dissimulés par des haies brisées vues déjà implantées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le développement de l'activité permettra de pérenniser les emplois des salariés et conforter une filière en plein développement, sans emprise nouvelle du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La pisciculture de la Calonne autorisée a détenu 28 t de stock maximum par l'arrêté du 26 novembre 1987 et depuis a augmenté sa capacité de production et souhaite la porter à sa capacité optimale de 180 t par an déjà atteinte sans augmentation du débit de production ni augmentation de la surface de bassin de production. L'application des nouvelles techniques d'élevage et l'oxygénation des bassins par injection s'est traduite par une amélioration de la transformation de l'aliment en biomasse qui a pour effet de diminuer les rejets métaboliques des poissons dans l'eau et donc la concentration des effluents d'élevage. Cela est aussi dû à l'application de bonnes pratiques d'élevage du poisson, sélection des animaux, suivi sanitaire, adaptation des aliments à leurs besoins, le suivi du grossissement, la surveillance de la qualité de l'eau dans les bassins et des rejets, ... À ces bonnes pratiques d'élevage se sont ajoutées des bonnes pratiques dans la gestion du site : désinfection des véhicules hors du site, formation du personnel, entretien et modernisation des équipements, le tout entraînant une augmentation notable de la production sans nuisances supplémentaires pour l'environnement et le voisinage. Un bâtiment d'exploitation, considéré comme une annexe de la pisciculture, a été ajouté en 2007 pour abriter le matériel et l'aliment et sécuriser le stockage des produits dangereux, il n'est pas visible de l'habitation la plus proche encadrée de haies brises-vues, la régularisation de cette annexe fera l'objet d'un permis de construire. Le dispositif de rétablissement de la continuité écologique en service depuis 20 ans est adapté aux espèces migratrices présentes sur le haut du bassin de la Calonne, il est régulièrement entretenu et permet de restituer un débit réservé au tronçon court-circuité par la pisciculture. Le suivi

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La pisciculture existe depuis 1965, elle est bien intégrée dans son milieu naturel et rural. Le site s'est intégré dans des espaces naturels sensibles (Natura 200 et ZNIEFF) sans leur porter atteinte. Elle s'est développée, modernisée tout en augmentant ses performances et sa production. Elle est un acteur majeur et obligatoirement responsable de la restauration de la continuité écologique sur le haut de la Calonne et du suivi de la qualité de l'eau qu'elle surveille et analyse pour contrôler l'impact de son activité sur la rivière et la biodiversité. ! L'augmentation de la productivité et l'aménagement d'un bâtiment d'exploitation en 2007 feront l'objet d'un nouveau dossier de connaissance auprès du préfet qui apportera toutes les garanties pour la protection de l'environnement suite à cette démarche. Il n'est donc pas nécessaire de rajouter

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)